



Commune de Dambach-La-Ville

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 septembre 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du 10 septembre 2010, et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le 15 septembre en séance ordinaire, à 19 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Gérard ZIPPERT, maire.

Etaient présents : 16

M. Gérard ZIPPERT, maire, M. Claude HAULLER, Mme Sabine LEISER, Mme Christiane SCHEPPLER, adjoints, MMES et MM. Romain BURRUS, Philippe SCHUHLER, Sébastien ROSSI, Annie MICHEL, Etienne ADLOFF, Jean-Marie GLEITZ, Guy JACOB, Anne-Marie BELENFANT, Maximilien ZAEPFFEL, Pierre-Nicolas MERSIOL, Olivier KEMPF, Pierre LEVYCKYJ,

Absents excusés : 3, puis 4 :

M. Michel DIETRICH, qui donne procuration à M. Philippe SCHUHLER,
Mme Corine HOFF, qui donne procuration à M. Etienne ADLOFF,
Mme Anne-Marie BELENFANT (à compter du point 6), qui donne procuration à Mme Christiane SCHEPPLER,
Mme Myriam WINKLER

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

Secrétaire de séance : Mme Christiane SCHEPPLER

Assistant délégué au secrétariat : Maurice SCHALCK

Ordre du jour :

1	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 août 2010.	1
2	Cession par la Poste de l'immeuble situé 2, rue du Bernstein.	2
3	Aménagement de la maison attenante à la tour d'Ebersheim - Restauration des Compagnons de France des devoirs unis.	2
4	Acquisition d'un morceau de parcelle pour la création d'un accès à la maison attenante à la tour d'Ebersheim.	2
5	Dénomination d'une impasse route de Blienschwiller.	3
6	Numérotation d'immeubles route de Blienschwiller et route du Vin.	3
7	Demande d'exonération de la TFNB pour les terrains agricoles exploités selon le mode de production biologique.	3
8	Subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers.	3
9	Divers.	4

1 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 août 2010.

Joint à l'invitation à la présente séance, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 août 2010 est approuvé à l'unanimité.

2 Cession par la Poste de l'immeuble situé 2, rue du Bernstein.

Par lettre en date du 06 août 2010, la Direction Régionale de POSTE IMMO fait savoir qu'elle envisage de céder son immeuble situé 2, rue du Bernstein à Dambach-la-Ville, et qu'avant de lancer toute commercialisation elle souhaite connaître la position de la municipalité quant à une acquisition éventuelle par la Commune. Il est précisé que cet immeuble est contigu à celui occupé par la Communauté de Communes, déjà propriété de la Commune, qu'il a une surface habitable de 280 m², dont un logement de 95 m² actuellement vacant, et qu'il se trouve sur un terrain d'une superficie de 4,21 a.

Le Maire informe les Conseillers qu'il s'est adressé au Service des Domaines pour que soit établie une estimation de la valeur vénale du bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à engager des pourparlers avec POSTE IMMO en vue de l'acquisition éventuelle de l'immeuble situé 2, rue du Bernstein.

3 Aménagement de la maison attenante à la tour d'Ebersheim - Restauration des Compagnons de France des devoirs unis.

Les travaux de rénovation de la maison attenante à la tour d'Ebersheim ont démarré. Il est proposé de fournir les repas aux Compagnons des Devoirs Unis via les trois restaurateurs de la commune, au tarif de 10 € par repas. Après concertation avec le trésorier, il s'avère qu'il serait souhaitable de passer à cet effet un contrat de prestation de service avec les restaurateurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux de la maison attenante à la tour d'Ebersheim à l'Union Compagnonique des Compagnons du Tour de France des devoirs unis ;

Vu les travaux de rénovation extérieure et d'aménagement intérieur de la maison attenante à la tour d'Ebersheim, dont la main d'œuvre pour certains est exécutée gratuitement par les Compagnons, la Commune prenant en charge les fournitures ;

Considérant que la Commune s'est engagée à fournir la nourriture et le logement aux Compagnons qui travaillent sur le chantier ;

décide à l'unanimité :

- de loger les Compagnons du Tour de France pendant la durée du chantier de rénovation extérieure et d'aménagement intérieur de la maison attenante à la tour d'Ebersheim dans l'ancien presbytère, situé 21, rue du Général de Gaulle ;
- de passer un contrat de prestation de service avec les restaurateurs locaux, à savoir les restaurants à « l'Arbre Vert », « La Vignette » et « Aux Deux Clés », pour la fourniture des repas aux Compagnons à raison de deux repas par jour, les jours de travail sur le chantier, au tarif forfaitaire de 10 € le repas.
- de prendre en considération que les jours de présence des compagnons se situent essentiellement les samedis et dimanches, vu qu'ils effectuent leur stage de compagnonnage en-dehors des jours de leur activité professionnelle et qu'il y a lieu d'informer les riverains immédiats des nuisances sonores éventuelles pendant la durée du chantier.

4 Acquisition d'un morceau de parcelle pour la création d'un accès à la maison attenante à la tour d'Ebersheim.

Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée que M. Robert REEB, domicilié 3, rue Théophile Bader, est disposé à céder une partie d'environ 0,92 a de sa parcelle située -section parcelle 3 - route du Vin devant la maison attenante à la tour d'Ebersheim, au prix forfaitaire de 20 000 €. M. REEB a signé à cet effet une promesse de vente en date du 31 août écoulé. Le Conseil est appelé à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant l'emplacement du terrain en question et l'intérêt pour la Commune de disposer d'un accès direct depuis la route du Vin à la maison attenante à la tour d'Ebersheim,

décide à l'unanimité d'acquérir ladite bande de terrain au prix forfaitaire de 20 000 euros.

Les frais d'arpentage seront pris à charge de la Commune.

5 Dénomination d'une impasse route de Blienschwiller.

Le Conseil Municipal, sur le rapport du 1^{er} Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de dénommer la rue partant de la route de Blienschwiller au niveau de la chapelle Notre-Dame « Rue Notre-Dame ». Les immeubles situés dans cette rue sont numérotés selon le plan annexé à la présente délibération.

6 Numérotation d'immeubles route de Blienschwiller et route du Vin.

Mme Anne-Marie BELENFANT quitte la séance avant délibération sur ce point.

Le Conseil Municipal, sur le rapport du 1^{er} Adjoint au Maire et après en avoir délibéré,

Considérant les nouvelles constructions, celles possibles dans le futur, le besoin de clarification et la nécessité de disposer de suffisamment de numéros entre les premiers et les derniers terrains

décide à l'unanimité d'adopter la nouvelle numérotation définie sur les plans annexés à la présente délibération pour les immeubles et terrains à construire situés à la sortie de l'agglomération route de Blienschwiller et route du Vin.

7 Demande d'exonération de la TFNB pour les terrains agricoles exploités selon le mode de production biologique.

Le Maire rappelle que les organes délibérants sont appelés à se prononcer avant le 1^{er} octobre sur les abattements accordés en matière d'impôts locaux pour application au 1^{er} janvier de l'année qui suit. A cette occasion il informe ses collègues conseillers qu'il a été saisi par courrier du 12 octobre 2009 d'une demande d'exonération de la taxe foncière sur le non bâti pour des terrains viticoles exploités selon le mode de production biologique, ainsi que le permet l'article 1395 G du Code Général des Impôts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant l'avis défavorable émis par la Commission Administrative, décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande.

8 Subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers.

Les sections locales des sapeurs-pompiers peuvent adhérer à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers et à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France. A l'instar de beaucoup d'autres communes, il est d'usage à Dambach-la-Ville de prendre à charge de la Commune la cotisation à ces deux organismes. Cette cotisation comprend également l'assurance des pompiers hors champ opérationnel.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins deux abstentions de prendre à charge de la Commune la cotisation de la section locale des sapeurs-pompiers à l'UDSP du Bas-Rhin et à la FNSPF. A ce titre la Commune verse à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Dambach-la-Ville une somme de 735,70 euros pour l'exercice 2010, imputée au compte 6574 du budget principal. Cette somme résulte du bordereau d'inscription du 15 janvier 2010 établi par la section locale des sapeurs-pompiers.

9 Divers.

a) Cession de matériel usagé de l'ancienne synagogue : Proposition est faite de céder au profit du CCAS le matériel usagé se trouvant encore dans les locaux de l'ancienne synagogue. Considérant que ce matériel provient du Cercle Saint Sébastien, il est décidé de demander aux membres de l'association d'indiquer les objets qu'ils souhaitent conserver. La commission « bâtiments » fera l'inventaire du mobilier et fixera le prix de chaque objet qui sera présenté à la vente publique, prévue le samedi 30 octobre dans l'après-midi.

b) Dépôts d'une urne dans une tombe pour enfant : Pour répondre à la volonté de son mari décédé récemment, Madame Emilienne HUFSCHEMIDT, née VOLGESEISEN, a demandé l'autorisation auprès de la mairie de pouvoir déposer l'urne dans la tombe de leur enfant Eric décédé en 1964 à l'âge de 9 mois. Considérant qu'il n'existe pas de concession pour tombe d'enfant, le Conseil autorise ce dépôt à la condition d'une souscription par Mme HUFSCHEMIDT d'une concession à minima, soit une tombe simple sur 15 ans, étant précisé que cette concession s'applique à la tombe de l'enfant Eric et qu'il ne pourra pas être demandé ultérieurement l'obtention d'une tombe normale.

c) DIA : La Commune n'a pas usé de son droit de préemption lors des transactions immobilières suivantes :

- vente par SCI LPCH, représentée par M. Claude HAULLER et Mme Laurence PETTERMANN, de l'immeuble bâti situé 21, rue du Maréchal Foch, cadastré section 17, n° 101, d'une contenance de 2,08 ares, au prix de 450 000 € ;
- vente à la Communauté de Communes par Mme Simone RITTY, veuve SILBER, du terrain cadastré section 37, n° 64, lieudit « Reyergarten », d'une contenance de 125,75 a, au prix de 57 845 € ;
- idem par M. Rémi KRUMB et Claudine KIENTZ du terrain cadastré section 37, n° 118, lieudit « Suppenmatten », d'une contenance de 35 ares, au prix de 16 100 € ;
- idem par la Paroisse Catholique Saint-Etienne de Dambach-la-Ville des parcelles cadastrées section 37, n° 132 et 133, lieudit « Suppenmatten », respectivement d'une contenance de 102,8 et 46,76 a, au prix de 68 829,80 € ;
- idem par Mme Simone SILBER, née RITTY, de la parcelle cadastrée section 37, n° 65, lieudit « Reyergarten », d'une contenance de 69,04 a, au prix de 31 758,40 € ;
- idem par M. Jean-François WITTMANN et Mme Jeannine FRISER de la parcelle cadastrée section 37, n° 203/9, lieudit « Matschel », d'une contenance de 59,22 a, au prix de 27 241,12 € ;
- idem par l'Association Foncière de Dambach-la-Ville des parcelles cadastrées section 37, n° 180 et 181, lieudit « Suppenmatten », d'une contenance respectivement de 27,55 a et 22,93 a, fossé, au prix de 23 220,80 € ;
- vente par M. Hubert STEMPFER et Mme Fanny RAUSCHER des immeubles cadastrés section 17, n° 55, 58 et 60, Ville, respectivement d'une contenance de 0,53 a, 0,63 a et 0,34 a, au prix de 125 000 € ;
- vente par la SAREST à M. Anthony DUNAND et Mme Valérie GLAENTZLIN de la parcelle cadastrée section 10, n° 413/47, lieudit « Wasenmatten », d'une contenance de 6,28 a (lot n° 16), au prix de 106 760 €.

d) Contrat territorial pour la jeunesse : Mme SCHEPPLER informe les conseillers qu'elle représentera la Commune au sein du comité de suivi mis en place pour le contrat territorial pour la jeunesse dans le périmètre des communautés de communes du Pays de Barr et du Bernstein et de l'Ungersberg.

e) Prochain Conseil : Prévu le 19 octobre 2010, avec Commission Administrative le 12 octobre.

La séance est levée à 20H15.

La secrétaire de séance,
Christiane SCHEPPLER

Le président de séance,
Gérard ZIPPERT :